

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 27 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENs Natasha, DUCATEZ Marc, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, WAYEBNBURG Aymeric, BARBE Marie-Laurence

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu
Mme ARNOULD Caroline à M. Éric ROLAND
Mme DUPONT Valérie à Mme DELPORTE Marie-Françoise
M. HERBIN Gael à M. PIECHEL Christophe
Mme LABAERE Cynthia à M. POULLIER Bernard
Mme DESPREZ Martine à Mme ROELENs Natasha
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale
Mme MOUILLE Sophie à M. MORTELECQUE Denis

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Directrice Affaires Juridiques

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ROELENs Natasha ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

Nouvelle dénomination de la halle 2000

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 19

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 21 novembre 2024

Date de réception en préfecture : 05 décembre 2024

Date de publication sur le site internet de la ville : 05 décembre 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 NOVEMBRE 2024**ADMINISTRATION GENERALE**

Nouvelle dénomination de la halle 2000

Préambule

L'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Il appartient donc au conseil municipal de nommer les bâtiments communaux.

Suite à l'organisation des épreuves de Handball et de Basketball des Jeux Olympiques 2024 dans la Métropole Européenne de Lille, la commune a pu acquérir gratuitement un parquet d'entraînement des JO estimé à 100 000 euros. Ce parquet a été posé dans la salle de sport la « Halle 2000 ». Afin de refléter cet héritage des jeux, il est proposé aux élus de renommer la salle de sports par le nom d'un double champion olympique, triple champion d'Europe et quadruple champion du monde de Handball.

Monsieur le Maire propose donc de renommer la salle de sports « Halle 2000 » : Salle multisports « Jérôme Fernandez ».

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des membres présents de la commission
« Administration Générale » du 26 novembre 2024,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la
dénomination des bâtiments communaux,

Considérant qu'il convient de renommer la salle de sport de la commune,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur PIECHEL Christophe,
Conseiller délégué,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **DE RENOMMER** la salle de sport « Salle multisports Jérôme Fernandez »,

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

